

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 JUILLET 2021**

PROCÈS VERBAL

Date de la convocation	09/07/2021	En exercice	29
Date d'affichage	09/07/2021	Présents	14

L'an deux-mille-vingt-et-un, le seize juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à La Coupole de SAINT-LOUBÈS, sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

PRÉSENTS	
FAVRE Emmanuelle	
BAGOLLE Céline	MARROC Jean-Marc
CHALARD Cédric	PLATRIEZ Alice
DIALLO Marie	ROCHAUD Anne-Laure
FERNANDES Martine	ROUX Sébastien
GIACOMINI Pierre	SPAGNOL François
GUICHARD Sandrine	VOLF François
KOUTCHOUK Harrag	

Absent(e)s	Pouvoir donné à
BELMONTE Brigitte	GIACOMINI Pierre
BERTE Nicolas	PLATRIEZ Alice
BOVA Marie	SPAGNOL François
DURAND Pierre	SPAGNOL François
GRASSHOFF Claudia	BAGOLLE Céline
HERPIN Thierry	ROCHAUD Anne-Laure
KNIBBS Paula	VOLF François
KOLEBKA Yann	VOLF François
LEFRANÇOIS Patrick	FAVRE Emmanuelle
MARAVAL David	PLATRIEZ Alice
PASQUET Isabelle	ROUX Sébastien
RAGOT Sophie	KOUTCHOUK Harrag
ROGER Yohann	
SÉVAL Pierre	DIALLO Marie

Secrétaire de séance	ROUX Sébastien
-----------------------------	----------------

Auxiliaire	FURLAN Florent, Adjoint du Directeur général des services
-------------------	---

I- DÉLIBÉRATIONS

Fonctionnement de l'assemblée	
2021.089	Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2021.
Finances	
-	-
Marchés publics	
2021.090	Attribution du marché portant sur les travaux de mise en accessibilité de la Coupole (2021MAPA04) – Phase 1
Ressources Humaines	
-	-
Administration générale	
-	-
Urbanisme et environnement	
-	-
Culture	
2021-091	Tarifs des spectacles de la Coupole

II- INFORMATIONS DIVERSES

Porter à connaissance des décisions municipales	
	Décisions prises par Mme la Maire au titre de ses délégations
Informations générales	

III- QUESTIONS ORALES

Le quorum étant atteint (14 présents ; 14 procurations), Madame la Maire ouvre la séance à 18h00.

2021.089	Approbation du procès verbal de la séance du 30 juin 2021
-----------------	--

Madame la Maire précise que le procès-verbal de la séance du 30 juin 2021 a été adressé à chaque conseiller municipal avec la convocation. Le secrétaire de séance concerné était Madame Paula KNIBBS.

Elle demande s'il y a de nouvelles observations à transmettre au secrétaire de séance sur la rédaction du document.

Pierre GIACOMINI demande une modification en page 14 concernant son intervention au sujet des tarifs municipaux. Il demande que la phrase « *Les hausses des rémunérations sont inférieures à 1 %* », soit corrigée et complétée comme suit : « *Les hausses des salaires dans le privé sont de 0,5%, les pensions des retraités ont été revalorisées de + 0,4% et les allocations familiales de + 0,1%* ».

Le Conseil Municipal,

Vu le code de général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal du 30 juin 2021,

Considérant les remarques transmises au secrétaire de séance en ce qui concerne le contenu des interventions,

Après en avoir délibéré,

POUR	28
CONTRE	0
ABSTENTION	0

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 30 juin 2021.

2021.090	Attribution du marché portant sur les travaux de mise en accessibilité de la Coupole (2021MAPA04) – Phase 1
-----------------	--

Madame la Maire rappelle que la commune de Saint-Loubès a adopté en 2016 son agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) qui organise, sur 6 ans, les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

La salle de spectacle la Coupole doit faire l'objet de tels travaux. Le cabinet de maîtrise d'œuvre B2D ARCHITECTES (33110 Le Bouscat) accompagne la commune pour ces travaux depuis 2017, sur la base du diagnostic accessibilité du bâtiment.

Plusieurs procédures de mise en concurrence ont été menées ; au terme de chacune d'elle des lots restaient infructueux et les prix obtenus étaient supérieurs à l'estimation. Souhaitant désormais que les travaux soient réalisés dans les meilleurs délais afin de respecter ses obligations de mise en accessibilité des Établissements recevant du public, la commune a consulté directement une entreprise générale du bâtiment qui, après négociation, a établi un devis susceptible d'être validé. Cependant, le prix des travaux étant supérieur à la prévision initiale et aux crédits inscrits au budget, la mise en accessibilité fera l'objet d'une seconde phase de travaux en 2022.

Par ailleurs, des travaux de peinture de la salle de spectacle sont également prévus au budget 2021 : une consultation spécifique a eu lieu en mai 2021 et une des offres est mieux disante que celle présentée par l'entreprise générale du bâtiment pour les mêmes travaux.

Il est précisé que des travaux de menuiserie intérieure ont déjà été attribués, du fait des délais de commande et de fabrication des menuiseries et pour assurer une livraison de celles-ci pendant l'été, par Madame la Maire dans le cadre de sa délégation, pour un montant de 47 992,48 € HT à la société EIFFAGE CONSTRUCTION (33127 Martignas-sur-Jalles).

Suite à ces procédures de mise en concurrence, les travaux sont susceptibles d'être attribués comme suit :

N° du lot	Désignation	Attributaire	Montants
–	Tribune : création d'une régie	EIFFAGE CONSTRUCTION (33127 Martignas-sur-Jalles)	17 677,33 €
–	Sanitaires du hall : rénovation totale	EIFFAGE CONSTRUCTION (33127 Martignas-sur-Jalles)	72 317,73 €
–	Loges : rénovation totale	EIFFAGE CONSTRUCTION (33127 Martignas-sur-Jalles)	81 494,95 €
–	Porte latérales scène est et ouest	EIFFAGE CONSTRUCTION (33127 Martignas-sur-Jalles)	1 466,96 €
–	Portes de secours arrières	EIFFAGE CONSTRUCTION (33127 Martignas-sur-Jalles)	844,16 €
–	Ancienne régie : cloisonnement	EIFFAGE CONSTRUCTION (33127 Martignas-sur-Jalles)	1 424,80 €
–	Accès local transformateur	EIFFAGE CONSTRUCTION (33127 Martignas-sur-Jalles)	4 626,04 €
–	Loges – préparation de l'extension	EIFFAGE CONSTRUCTION (33127 Martignas-sur-Jalles)	45 662,02 €
–	Peinture de la salle de spectacle	EPRM (33450 Saint-Loubès)	24 680,00 €
TOTAL € HT			250 193,99 €

Suite à des retards importants pris depuis 2016 et au vu des engagements pris vis-à-vis de l'État, il est nécessaire de rattraper ce retard.

Enfin, l'objectif est que ces travaux soient menés jusque fin septembre, afin qu'ils soient réalisés lorsque la nouvelle programmation culturelle débutera, en octobre -sous réserve des conditions sanitaires bien entendu.

Jean-Marc MARROC demande des explications au sujet des travaux d'extension des loges.

Alice PLATRIEZ répond que celles-ci ont dû être refaites complètement à neuf. Concernant l'extension, il s'agit pour le moment de travaux qui préparent une future création de loges au niveau R+1. Aujourd'hui, ce n'est pas à l'ordre du jour, car c'est trop coûteux. Mais les travaux menés ouvrent cette possibilité, dans l'hypothèse où certaines subventions demandées seraient attribuées à notre commune.

Jean-Marc MARROC demande si un ascenseur est prévu pour ces loges afin d'en garantir l'accessibilité et si les tribunes de la salle sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Alice PLATRIEZ explique que cela ne sera pas utile car il y aura déjà des loges accessibles en rez-de-chaussée.

Madame la Maire rajoute que les personnes en fauteuil ont des emplacements qui leur sont réservés devant la scène, il n'y a pas d'obligation d'en avoir à l'étage si des places sont accessibles au rez-de-chaussée.

Le conseil municipal,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 relatifs à la procédure adaptée,

Considérant que la commune doit réaliser des travaux de mise en accessibilité de la salle de spectacle La Coupole, dans le cadre de son agenda d'accessibilité programmée,

Considérant que plusieurs procédures de mise en concurrence ont été organisées du fait de lot restés infructueux à chaque fois :

- 2019MAPA16 : procédure initiale (printemps 2019).

- 2020MAPA02 : première relance (début 2020).
- 2021MAPA04 : seconde relance (début 2021).

Considérant le retard pris par ces infructuosités, aggravé par la situation sanitaire en cours depuis le printemps 2020 ; considérant que les entreprises ayant répondu à ces consultations ne sont plus engagées par leur offre suite aux délais écoulés ; considérant aussi que la Coupole n'est disponible que durant les mois d'été du fait de son occupation et de la reprise d'une saison culturelle en octobre 2021 ; considérant enfin la nécessité de réaliser dans les meilleurs délais ces travaux de mise en accessibilité inscrit à l'agenda d'accessibilité programmée dont le terme est prévu pour 2022,

Considérant l'intérêt de recourir à une entreprise générale du bâtiment pour ces travaux de mise en accessibilité au motif qu'elle est en mesure de prendre en charge l'ensemble des travaux et d'optimiser ainsi le pilotage et la durée du chantier.

Considérant les travaux de mise en peinture de la salle de spectacle, prévus pour améliorer la qualité des spectacles pour les spectateurs, budgétés en 2021 et ajoutés au programme de travaux pour bénéficier d'un suivi unifié et optimisé du chantier par le maître d'œuvre de la commune,

Considérant que le poste de travaux Menuiseries a déjà été attribué, du fait des délais de commande et de fabrication des menuiseries et pour assurer une livraison de celles-ci pendant l'été, par Madame la Maire dans le cadre de sa délégation, pour un montant de 47 992,48 € HT à la société EIFFAGE CONSTRUCTION (33127 Martignas-sur-Jalles).

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

ATTRIBUE les marchés de travaux comme proposé ;

AUTORISE Madame la Maire à signer les pièces du marché correspondantes.

POUR	28
CONTRE	0
ABSTENTION	0

2021.091	Tarifs des spectacles de la Coupole
-----------------	--

Madame Alice PLATRIEZ rappelle que la Coupole propose une programmation de spectacles, notamment dans le cadre de saisons culturelles.

La commune souhaite faire évoluer les tarifs de la billetterie des spectacles de la Coupole selon la formule suivante :

1. Grille tarifaire

Catégories	Plein tarif standard	Plein tarif « privilège » (1)	Tarif réduit et Groupes	Jeunes
A	10,00 €	15,00 €	8,00 €	6,00 €
B	18,00 €	23,00 €	14,00 €	13,00 €
C	28,00 €	33,00 €	23,00 €	19,00 €
D	35,00 €	40,00 €	32,00 €	29,00 €

(1) L'appellation "privilège" n'est pas définitive, mais les tarifs de cette zone de placement resteront ceux indiqués dans cette grille.

Tarif réduit

Pour les titulaires de la carte Coupole, Pass découverte, Groupes, RSA, ou sans emploi,

Tarifs groupe

Pour tout achat groupé d'au moins 10 places pour une même représentation.

Tarifs Jeune

Pour les moins de 26 ans (sur présentation d'un justificatif).

Attention tout spectateur se présentant muni de ce type de billet devra justifier de son droit à réduction. Dans le cas contraire, il devra s'acquitter de la différence.

Pass découverte 3 spectacles

Tarif réduit (3 spectacles de la saison achetés en une fois = tarif réduit sur les 3, hors places privilèges).

2.

Carte Coupole 10 €

Elle permet dès son achat de bénéficier du tarif réduit, sur internet, au guichet ou par téléphone, sur l'ensemble des spectacles (maximum 9 places par représentation).

Valable sur tous les spectacles de la saison 2021/2022.

La carte Coupole est offerte aux Loubésiens (1 carte par foyer) sur présentation d'un justificatif de domicile.

3. Tarifs spécifiques

Tarif Tribu 6 €

Venez en famille ou entre amis assister à un spectacle de la saison Jeune Public et au tarif A, achetez vos places à 6 € quel que soit votre âge.

À partir de 5 places achetées hors abonnement pour la même représentation.

Dernière minute 10 €

Profitez des dernières places de spectacles présentés à la Coupole ! Présentez-vous 1 h avant le début de la représentation au guichet et dans la limite des places disponibles, achetez votre place à 10 € (6 € pour les tarifs A).

Réservé aux moins de 26 ans, aux plus de 65 ans, aux demandeurs d'emploi et aux titulaires du RSA (sur présentation d'un avis de situation de moins de 3 mois).

Offre artistique

Offre réservée aux groupes d'élèves des établissements scolaires et d'enseignement artistique, ou aux adhérents des structures à but artistique, culturel, social ou éducatif, sur une sélection de spectacles : 10 € / place le 1^{er} spectacle, 8 € / par place à partir du 2^{ème} spectacle (pour les moins de 26 ans).

À partir de 10 personnes de moins de 26 ans.

Réservation à partir du 15 septembre 2021 auprès de notre billetterie exclusivement.

Alice PLATRIEZ indique qu'à côté du tarif standard, d'autres ont été créés, notamment pour les jeunes. L'idée est de rendre les spectacles accessibles au plus grand nombre et être prêt pour tout type de public. Elle indique qu'une Carte Coupole a été créée pour être offerte d'office aux Loubésiens qui pourront ainsi bénéficier du tarif réduit.

Pierre GIACOMINI remarque qu'un tarif est réservé pour les plus de 65 ans alors qu'il y a des retraités plus jeunes. Il pense que pourrait être envisagée la présentation d'une carte de retraité, plutôt qu'un critère d'âge pour bénéficier du tarif réduit.

Alice PLATRIEZ répond qu'il fallait bien fixer une limite pour ce tarif et que ce critère de l'âge se pratique dans d'autres salles, comme l'a montré l'étude de ce qui se pratique dans d'autres communes.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs des spectacles de la Coupole.

Après avoir entendu l'exposé d'Alice PLATRIEZ,

APPROUVE la grille tarifaire proposée,

AUTORISE Madame la Maire à définir la catégorie de chaque spectacle (A, B, C ou D) et à définir les tarifs spécifiques retenus par spectacle.

POUR	28
CONTRE	0
ABSTENTION	0

II- INFORMATIONS DIVERSES

1/ Porter à connaissance des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire :

-

2/ Informations générales :

- Portes ouvertes au centre aquatique le week-end des 17 et 18 juillet. L'ouverture est prévue pour le 20 juillet.
- Les manifestations de début juillet se sont bien déroulées.
- La médiathèque propose un spectacle le 21 juillet, « Des géants et des arbres », gratuit sur réservation obligatoire.
- Plusieurs matinées famille en jeu au RAM fin juillet.
- Le forum des associations aura lieu le 4 septembre, attention cette fois au complexe sportif.
- La médiathèque organise une vente de livres le 25 septembre.
- Les journées du patrimoine auront lieu les 18 et 19 janvier.
- Du 20 au 24 septembre, la commune organise la Semaine de l'emploi.

Il reste des places pour le Défi Foyers à alimentation positive, qui débutera fin septembre.

III- QUESTIONS ORALES

Pierre GIACOMINI :

- De nombreux Loubésiens déplorent le manque d'entretien du cimetière. Des familles qui se rendent sur les tombes de leurs proches constatent des mauvaises herbes sur les caveaux. Selon lui, une réaction rapide s'impose. Madame la maire répond que le problème est connu mais que les services techniques sont fortement mobilisés suite aux intempéries et inondations de juin, notamment au cimetière où il a fallu remonter tout le gravier des allées qui avait été charrié. S'agissant des équipes d'entretien des espaces verts, l'accent est pour le moment mis sur l'entretien des réseaux d'eau pluviale. Mais il est bien prévu d'intervenir maintenant sur les allées du cimetière.
- Au sujet de l'arbre de la liberté de Cavernes, la mairie a-t-elle reçu la seconde expertise ? Madame la maire répond oui, tout récemment. L'été est maintenant engagé, la réunion de présentation aura désormais lieu à la rentrée, fin août ou début septembre afin que tous ceux qui le souhaitent puissent y assister et s'y exprimer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 18h24.

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
TABLEAU DES PARAPHES**

<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>
FAVRE Emmanuelle, La Maire		KOUTCHOUK Harrag	
BAGOLLE Céline		LEFRANCOIS Patrick	
BELMONTE Brigitte		MARAVAL David	
BERTÉ Nicolas		MARROC Jean- Marc	
BOVA Marie		PASQUET Isabelle	
CHALARD Cédrick		PLATRIEZ Alice	
DIALLO Marie		RAGOT Sophie	
DURAND Pierre		ROGER Yohann	
FERNANDES Martine		ROCHAUD Anne-Laure	
GIACOMINI Pierre		ROUX Sébastien	
GRASSHOFF Claudia		SÉVAL Pierre	
GUICHARD Sandrine		SPAGNOL François	
HERPIN Thierry		VALLÉE Sandra	
KNIBBS Paula		VOLF François	
KOLEBKA Yann			